

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

## Extrait du procès-verbal

### des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

#### Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire  
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, M. Jean LACHMANN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

#### Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Amandine MARTIN donne pouvoir à Luc ADONETH  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER  
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN

#### Absents :

## 8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

### 8.2. Convention d'occupation précaire des parcelles 170, 481, 483, 485, 487 en section 49 à la SCEA GOETTELMMANN

#### DELIBERATION D11052023/06

La SCEA Goettelmann 27 rue des Goumiers 67730 Châtenois souhaite louer les parcelles 170, 481, 483, 485 et 487, section 49 d'une surface totale de 79,11 ares.

La Commune lui propose une convention d'occupation précaire de 3 années. Ces conventions sont révocables sous 6 mois de préavis et permettent donc à la commune de garder de la flexibilité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la mise en place d'une convention d'occupation précaire à la SCEA Goettelmann pour les parcelles 170, 481, 483, 485, et 487 en section 49 pour un tarif de 100 € annuel.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette convention d'occupation précaire.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. Michel GOETTELMMANN ne participe pas au vote.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 16 mai 2023

Luc ADONETH  
Le Maire,

Denis WACHBAR  
Le secrétaire de séance,

